

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

BOILERMATE 5100M Identificateur de produit

Autres moyens d'identification Pas disponible.

Usage recommandé Traitement à l'eau de chaudière

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société Miura Canada Co., Ltd.

4025 Sladeview Crescent, Unit 5&6 **Adresse**

Mississauga, ON

L5L 5Y1 Canada

Téléphone 905-607-4289

> 905-607-8329 (Télécopie) 1-800-666-2182 (Toll Free)

Courriel Canada-customersupport@miuraz.com

Numéro de téléphone

d'urgence Fournisseur Pas disponible.

Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Non classé. **Dangers physiques** Dangers pour la santé Non classé. Non classé. **Dangers environnementaux** Risques défini pour SIMDUT Non classé

2015

Éléments d'étiquetage

Aucune. Symbole de danger Mention d'avertissement Aucune.

Le mélange ne satisfait pas les critères de classification. Mention de danger

Conseil de prudence

Prévention Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Intervention Se laver les mains après utilisation.

Conserver à l'écart de matières incompatibles. Stockage

Élimination Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

(DSNCA)

Aucuns connus.

Aucuns connus.

SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés

ailleurs (DPNCA)

Danger(s) non classé(s)

ailleurs (DNCA)

Aucun(e) connu(e).

Renseignements

supplémentaires

Sans objet.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Sulfite de sodium		7757-83-7	7 - 13 *

Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.

#29114 Page: 1 of 7 Date de publication 29-Avril-2020 Remarques sur la composition

*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme

un secret commercial.

GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

Inhalation

En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de

l'attention médicale.

Peau

Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation

persiste.

Vellx

Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer.

Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traiter de manière symptomatique.

Informations générales

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Mousse antialcool. Brouillard d'eau. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées

Pas disponible.

Risques spécifiques provenant des produits chimiques

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Lutte contre l'incendie / instructions

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres

substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

Produits dangereux résultant

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

de la combustion

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir l'article 13 de la SDD. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Eviter le contact avec les yeux, la peau et des vetements. Porter le matériel de protection personnel approprié en manipulant ce produit. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser avec une ventilation adéquate. When handling, do not eat, drink or smoke.

#29114 Page: 2 of 7 Date de publication 29-Avril-2020 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Conserver dans un endroit frais, sec, bien-aéré. Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie

Limites d'exposition

S'assurer une ventilation adéquate.

appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Verres de sûreté recommandés.

Protection de la peau

Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu. Protection des mains

Autre

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Considérations d'hygiène générale

Sans objet.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Transparent **Aspect** Liquide. État physique **Forme** Liquide. Couleur Jaune pâle Odeur Aucun à leger Seuil de l'odeur Pas disponible.

рΗ 10.9 (1% eau solution)

Point de fusion et point de

congélation

Pas disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Pas disponible.

Point d'écoulement

Pas disponible.

1.11

Densité

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Pas disponible.

Point d'éclair Pas disponible. Vitesse d'évaporation Pas disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limites d'inflammabilité -

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

supérieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Pas disponible. Tension de vapeur Pas disponible. Densité de vapeur Densité relative Pas disponible. Solubilité Pas disponible.

#29114 Page: 3 of 7 Date de publication 29-Avril-2020 **Température**

d'auto-inflammation

Pas disponible.

Température de décomposition

Pas disponible.

Viscosité

Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Peut réagir avec les matières incompatibles.

Risque de réactions

dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Stabilité chimique Conditions à éviter La substance est stable dans des conditions normales.

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

Agents comburants forts.

dangereux

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition

Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Ingestion

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Inhalation

Peau Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. Yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Le contact direct avec la peau peut causer une irritation.

physiques, chimiques et

toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non disponible.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Sulfite de sodium (CAS 7757-83-7)

Aiguë

Cutané

DL50 Rat > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA

Inhalation

CL50 Rat > 22 mg/L, 4 heures, ECHA

> 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA

Orale

DL50 Rat 2150 - 2610 mg/kg, ECHA

> 2746 mg/kg, ECHA 2610 mg/kg, ECHA

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Minutes d'exposition Pas disponible. Pas disponible. Indice d'érythème Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Valeur de l'opacité de la

cornée

Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Valeur des rougeurs de la

Pas disponible.

conjonctive

Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la

conjonctive

Pas disponible.

Jours de récupération

Pas disponible.

#29114 Page: 4 of 7 Date de publication 29-Avril-2020 Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas disponible.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Non classé.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Sulfite de sodium (CAS 7757-83-7)

Volume 54 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Tératogénicité Pas disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration

Non classé.

Effets chroniques Non classé.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Sulfite de sodium (CAS 7757-83-7)

Aquatique

Poisson CL50 Gambusie (Gambusia affinis) 660 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulationAucune donnée disponible.Mobilité dans le solAucune donnée disponible.

Mobilité générale Pas disponible.

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminésLes contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des

déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#29114 Page: 5 of 7 Date de publication 29-Avril-2020

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les

produits dangereux.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions Sans objet

Ce produit n'est pas qualifié de "chimiquement dangereux" selon la Réglementations Fédérales

définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très Non

dangereuse

Oui SARA 311/312 Produit

chimique dangereux

Toxicité aiguë (toute voie d'exposition) Catégories de danger Corrosion cutanée ou irritation cutanée classé

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réalementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Section 112(r) de la Loi sur Substance dangereuse

la qualité de l'eau (CWA)

(40 CFR 68.130)

États-Unis - Réglementation Voir ci-dessous

des états

Liste des substances dangereuses de Californie, États-Unis, substance : substance répertoriée

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

États-Unis - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

États-Unis - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit

États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit. US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit. Sulfite de sodium (CAS 7757-83-7) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and **Community Right-to-Know Act)**

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

#29114 Page: 6 of 7 Date de publication 29-Avril-2020

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérogène ou agent toxique pour la reproduction.

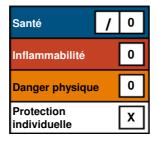
Inventaires

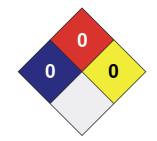
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0





Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication 29-Avril-2020

Version n° 04

Date en vigueur 29-Avril-2020

Préparée par Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la

première page de ce document.

Autres informations Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la

première page de ce document.

#29114 Page: 7 of 7 Date de publication 29-Avril-2020